



Recidive thc au volant durant periode de recidive legale

Par **frt**, le **07/08/2011** à **13:32**

Bonjour, rnConsommateur régulier de cannabis, je me suis fait contrôler positif au thc durant ma periode de recidive legale.rnDeja condamné a plusieurs reprises pour alcoolémie (4 mois de sursis et TIG) et une fois pour alcoolémie+thc (moi meme victime d'un avp lourd le coupable ayant fait un d'élus de fuite! 6 mois de surcis) . Également condamné pour détention de cannabis en tribunal militaire.rnrnJe voudrais connaitre la peine encourue, si je risque le ferme et connaitre les possibilités d'aménagement de peine si tel est le cas. rnrnD'avance merci pour vos réponses.

Par **mimi493**, le **07/08/2011** à **14:50**

Voyez d'urgence un avocat si vous ne voulez pas plusieurs mois de prison ferme.rnEt dès maintenant, entamez une cure de désintoxication afin d'arriver devant le juge avec des arguments.

Par **frt**, le **07/08/2011** à **15:27**

Merci de votre réponse, je vais appeler mon avocat dans le courant de la semaine prochaine, n'ayant toujours pas ma convocation.rnCe dernier m'avait deja prévenu que la prochaine serait la "bonne". Je vais essayer de gérer un maximum un aménagement (bracelet électronique).

Par **mimi493**, le **07/08/2011 à 15:30**

Vous semblez réfractaire à la cure de désintox, donc vous allez arriver dans le déni de votre addiction devant le juge. ça ne va pas aider à l'indulgence ...
De toute façon, c'est le JAP qui décide de l'aménagement de la peine, après la condamnation

Par **frt**, le **07/08/2011 à 15:55**

Fumant qu'un joint le soir et ayant connu auparavant une réelle addiction, je sais pouvoir arrêter du jour au lendemain.
Quel est le processus de désintoxication valable devant un juge?

Par **mimi493**, le **07/08/2011 à 22:50**

[citation]Consommateur régulier de cannabis, je me suis fait contrôler positif au thc durant ma période de recidive legale.
Déjà condamné a plusieurs reprises pour alcoolémie (4 mois de sursis et TIG) et une fois pour alcoolémie+thc (moi meme victime d'un avp lourd le coupable ayant fait un d'élus de fuite! 6 mois de surcis) . Également condamné pour détention de cannabis en tribunal militaire. [/citation] quand on en est là, on ne peut pas dire qu'on s'arrête quand on veut, sinon, vous l'auriez fait
Commencez déjà par ne plus fumer et avoir des urines qui montrent aucune consommation.
Sinon, il y a ce genre de choses
<http://www.sevrage-dependance.fr/cannabis/sevrage-et-traitement/>